



Le Premier ministre, François Fillon, annonçant le 24 août à Matignon son plan d'économies de 12 milliards d'euros.

Photo AFP

Les "générations futures", parlons-en !

« La réduction de nos déficits est un objectif intangible », a déclaré à nouveau le Premier ministre, le 24 août, dénonçant « une charge induite qui est laissée aux générations futures » : « Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite a permis de supprimer un peu plus de 130 000 emplois publics » depuis 2007, 66 000 pour la seule Education nationale (dont 16 000 à cette rentrée — lire page 5).

Voilà le coup terrible pour les « générations futures », sacrifiées sur l'autel de « la réduction des déficits ». Au lycée, des disciplines entières sont massacrées par la « réforme » qui s'applique cette année aux classes de première ; l'an prochain, en terminale, la moitié des lycéens (ceux des filières scientifiques) n'auront plus d'histoire ni de géographie ! En primaire, on remplace des enseignants par des milliers d'étudiants sans formation. En maternelle, la scolarisation des enfants de deux ans est en train de disparaître. Les entreprises privées, les églises se jettent sur ce marché, ouvert par ce dramatique désengagement de l'Etat. Il en va de l'école comme des services publics ou de la protection sociale collective. La sauvegarde des « générations futures » impose de ne rien céder au chantage de la « dette » (creusée au bénéfice des capitalistes par les gouvernements successifs depuis trente ans). Seule l'action de classe des travailleurs est à même de stopper ces destructions. C'est, sur un plan politique, pour y aider que le POI appelle à s'organiser avant et après le meeting internationaliste du 1^{er} octobre à Paris.

Y. L.

Actualité

A peine le gouvernement a-t-il annoncé, le 24 août, un plan additionnel de 12 milliards « d'économies » que les parlementaires UMP réclament des coupes supplémentaires dans le projet de budget 2012.

Rigueur budgétaire : ce qu'on ne nous dit pas

Yan Legoff

PREMIÈRE ENTOURLOUPE

Tout se passe, depuis dix jours, comme si la « rigueur » se concentrait sur les seules mesures qui viennent d'être annoncées... Or elles s'ajoutent aux mesures de rigueur des budgets 2011 et 2012 (ce dernier n'ayant même pas encore été présenté !), sans parler des budgets des années précédentes. Depuis 2007, 130 000 postes de fonctionnaires ont été supprimés. Pour la première fois depuis l'après-guerre, les dépenses de personnels de l'Etat vont ainsi baisser l'an prochain ! L'Education nationale a été saignée, et l'on en voit les conséquences à cette rentrée (lire page 5).

Globalement, les dépenses de l'Etat (hors paiement des intérêts de la dette et des pensions) ont été gelées (c'est-à-dire qu'elles ont été dépréciées d'un taux égal à celui de l'inflation). C'est le cas, notamment, des dotations aux collectivités locales, conduisant nombre d'entre elles à couper massivement dans leurs prestations sociales. Le point d'indice servant de base au calcul du salaire des fonctionnaires est également gelé pour la deuxième année consécutive.

Dans ses engagements pour 2011-2014, transmis en avril dernier à Bruxelles, le gouvernement a par ailleurs décidé de diminuer de 10 % les dépenses de fonctionnement et d'interventions des ministères sur cette période.

Les dépenses de la Sécurité sociale, concernant les soins de santé, ont été amputées de milliards d'euros, par une série de remboursements (passage du taux de 35 % à 15 % pour les médicaments à vignette bleue), l'augmentation de deux euros par jour du forfait hospitalier à la charge des malades, qui s'ajoutent à une série de franchises décidées les années précédentes. Pire encore, le gouvernement s'est attaqué à la prise en charge à 100 % des maladies graves, en excluant de celle-ci les nouveaux malades souffrant d'hypertension chronique...

Et puis, il y a la « réforme » des retraites qui va, par palier, augmenter à 62 ans l'âge légal de départ (67 ans sans décote), la durée de cotisations venant d'être portée à 41,5 ans...

DEUXIÈME ENTOURLOUPE

Le Premier ministre a prétendu que le plan de 12 milliards annoncé le 24 août reposera « à 83 % sur les grandes entreprises et les ménages aux revenus très élevés ».

Mais ce sont les mêmes qui, ces dernières années, ont bénéficié d'exonérations fiscales et sociales, de plans d'aides divers pour des montants infiniment supérieurs ! Pour les travailleurs, les mesures annoncées se concentrent sur :

— **Le tabac** augmentera de 6 %, en octobre, et de 6 % encore l'an prochain (une ponction de 600 millions d'euros en année pleine sur les consommateurs).

— **La CSG** payée par les salariés va mécaniquement augmenter de 0,1 point (son taux reste inchangé, mais la base servant à la calculer passe de 97 % à 98 % du salaire brut), c'est-à-dire que le salaire net va baisser (ponction : 550 millions d'euros par an).

— **La taxe sur les mutuelles** va passer de 3,5 % à 7 % (1,1 milliard). Elle sera répercutée sur les cotisations.

— Seront également augmentées **les taxes sur les boissons** avec sucres ajoutés (120 millions d'euros), sur les **alcools forts** (340 millions) et sur les **billets d'entrée des parcs de loisirs** (90 millions).

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé l'annulation de 500 millions de crédits budgétaires pour 2011, tous ministères confondus, qui sera examinée par le Parlement dès le 6 septembre.

ET LES "RICHES", LES ENTREPRISES ?

Diverses dispositions sur l'impôt sur les bénéfices, sur la taxation des dividendes et des intérêts financiers et sur les allègements de cotisations n'empêcheront pas les actionnaires du CAC 40 de dormir. « Ça ne fait jamais plaisir, mais le désendettement doit être la priorité », a déclara-

ré, le cœur sur la main, la présidente du Medef, Laurence Parisot.

Quant à la taxe de 3 % sur les très hauts revenus (1), elle rapportera 200 millions d'euros : trois fois moins que l'augmentation de la CSG, cinq fois moins que l'augmentation de la taxe sur les mutuelles !

« C'est assez symbolique et dérisoire », reconnaît le président de la commission des finances du Sénat, le centriste Jean Arthuis.

UN PLAN QUI EN APPELLE D'AUTRES

« Ne fallait-il pas aller plus loin sur la (réduction de la) dépense », se demande le journal patronal *Les Echos* (26 août).

Mais un tel programme nécessiterait une union sacrée, qui n'est pas réalisée. D'où la réponse du rapporteur UMP du budget à l'Assemblée nationale, le député Gilles Carrez : « Cela suppose des réformes d'ampleur qui ne se font pas à quelques mois de la présidentielle. Il faudra recentrer nos dépenses d'assistance, d'assurance-maladie ou de chômage (...) »

D'où les appels incessants à « l'unité nationale », encore répétés le 24 août par François Fillon. Sans trop de succès jusqu'à présent...

C'est pourquoi seize grands patrons ont lancé un appel à être (très symboliquement) taxés : « Au moment où le gouvernement demande à tous un effort de solidarité, il nous semble nécessaire d'y contribuer » (2).

« Gauche », droite, patrons et milliardaires, chômeurs, simples ouvriers, tous unis pour la réduction des déficits !

C'est l'objectif politique du capital financier pour permettre « un effort plus global de réforme, tant sur les dépenses que sur les recettes », disent ces grands patrons. ■

“La France comptait 8,2 millions de pauvres en 2009 contre 7,8 millions l'année précédente, soit 13,5 % de la population vivant avec moins de 954 euros par mois”

(Insee, 30 août 2011)

(1) Cette fameuse taxe ne s'exercerait, pour un foyer fiscal donné, que pour la partie des revenus au-delà du seuil de 500 000 euros par part. Par exemple, un couple ayant un revenu fiscal d'un million d'euros ne paiera rien...

(2) *Nouvel Observateur*, 25 août.

PARTIS

Les universités d'été du PS et du PCF débattent de la dette... et de 2012



Photo AFP

Yan Legoff, avec nos correspondants à La Rochelle

Martine Aubry, sur France inter, le 26 août, a été très claire. Refusant tout appel du gouvernement à « l'unité nationale » pour voter la règle constitutionnelle interdisant les déficits, elle a déclaré : « C'est une diversion pour un président qui veut faire oublier que c'est lui qui a augmenté les déficits et les dettes... Nous voterons unanimement contre, même s'il y a eu quelques flottements. »

Contrairement à l'Espagne, il n'y aura donc pas d'union sacrée entre la « gauche » et la droite en France sur cette question. Ce qui s'explique, certes, par la proximité de l'élection présidentielle, mais aussi par les difficultés à fonder un « pacte social » intégrant les organisations syndicales, le gouvernement et le patronat. Même en Espagne où un tel « pacte social » avait été conclu il y a sept mois, il vient d'ailleurs de voler éclat (lire page 4). Mais, concernant 2012 et leur volonté de réduire les déficits et de rembourser la dette, les responsables du PS n'ont laissé planer aucun doute, avant et pendant leur université d'été, qui s'est déroulée à La Rochelle, du 26 au 28 août. Tout l'enjeu de ces journées, pour les différents candidats à la primaire du PS, était de se différencier, tout en partageant un même fond commun.

Arnaud Montebourg, « à gauche » dans le PS, a vu dans le plan annoncé par le gouvernement le 24 août « des mesures partielles, car elles ne permettront pas de réduire le problème de la dette » (communiqué, 25 août).

Ségolène Royal a lancé sur France Inter, le même jour : « Il faut que les efforts demandés (pour la réduction des déficits) soient équitablement répartis. »

Laurent Fabius, qui soutient **Martine Aubry**, a dénoncé lui aussi, sur Europe 1, le plan gouvernemental, y voyant « des demi-mesures qui ne permettront de rétablir ni les comptes publics ni la justice ».

Il a ajouté : « Il faudrait un effort plus important, car du point de vue des dettes publiques, on est dans une très mauvaise situation. »

François Hollande n'avait cessé, les semaines précédentes, de parfaire une stature de gestionnaire respectueux des critères de déficits définis par le traité de Maastricht. Dans un entretien à *Sud-Ouest* (28 août), il enfonce le clou : « Nos marges de manœuvres étant réduites, nous n'aurons pas la possibilité de tout réaliser tout de suite. Ce serait une faute grave de laisser penser que nous pourrions répondre à toutes les revendications. » S'il faut payer la dette, c'est sûr...

Conclusion du président de Terra Nova, une fondation proche du PS : « Chaque candidat à la primaire est aujourd'hui sur une ligne de rigueur budgétaire... La gauche a effectué une vraie mutation » (AFP, 27 août).

Durant l'université d'été, **Henri Emmanuelli** soulève un problème qui se pose à tous : « Certes, nous nous préoccupons de la réduction des déficits publics car nous avons le sens des responsabilités. » Mais il s'inquiète : « Si la compétition entre la gauche et la droite porte sur la manière de réduire les déficits, nous risquons de perdre. » C'est bien toute la question. **Benoît Hamon**, porte-parole du parti, répond :

« Il faut associer les syndicats à la réduction des déficits publics »

Benoît Hamon, porte-parole du PS

« Nous, on se distingue de la droite parce que nous voulons négocier tous azimuts avec les syndicats. Il faut associer les syndicats à la réduction des déficits publics. »

« L'intersyndicale », réunie dix jours auparavant, a certes fait un pas dans cette direction. Mais de là à conclure un « pacte social », c'est très loin d'être assuré... D'où la difficulté dans laquelle ils sont tous.

Mélenchon «change de ton à l'égard du PS»

L'université d'été du PCF se tenait au même moment que celle du PS. Jean-Luc Mélenchon, candidat du Front de gauche y participait. « Ce dernier change son ton à l'égard du PS », note le reportage paru dans *L'Humanité* (29 août). « Il n'y a pas de victoire possible de la gauche sans un rassemblement de la gauche », a lancé Mélenchon. L'éditorialiste de *L'Humanité* approuve : « Tant il est vrai que pour battre Sarkozy, la gauche doit être armée et rassemblée. »

En finir avec Sarkozy et sa politique, c'est assurément l'aspiration de millions de travailleurs et de jeunes. Mais dans cet objectif, la « gauche » devrait se « rassembler » sur quoi ? Sur une « juste » réduction des déficits, sur l'association des organisations syndicales à cette politique, comme l'ont répété les responsables du PS lors de leur université d'été ?

Pour une « ligne de rigueur budgétaire » de « gauche » pour « rembourser la dette » ? Pour avoir, en France, un gouvernement à la Zapatero ou à la Papandréou, que Sarkozy et les responsables UMP ne cessent de prendre en exemple ? Y. L. ■

«Règle d'or» : l'UMP divisée sur l'éventualité de la convocation du «Congrès»

Le projet de réforme constitutionnelle visant à interdire les déficits, adopté par l'Assemblée nationale et le Sénat, doit, pour entrer en vigueur, être adopté par le Congrès, c'est-à-dire par la réunion extraordinaire, au château de Versailles, de tous les députés et sénateurs. Mais une majorité de 60 % est nécessaire. Elle est impossible à obtenir sans le vote positif d'au moins une trentaine de parlementaires du PS.

Or Martine Aubry, et tous les candidats à la primaire du PS, ont, après quelques hésitations, fermé cette possibilité. Mais, selon *Le Figaro* (30 août), le secrétaire général de l'UMP, Jean-François Copé, pousse malgré tout Nicolas Sarkozy à convoquer le Congrès. « Selon lui, soit ça passe, et la majorité est gagnante, soit ça casse, et elle n'est pas perdante, car "les socialistes auront fait la preuve de leur immaturité et de leur irresponsabilité" ».

François Fillon serait sur la même longueur d'onde. Le président UMP de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer, n'est pas du tout d'accord. « Je mesure les risques d'une telle démarche. Actuellement, toutes les conditions ne me paraissent pas réunies. L'absence d'une majorité qualifiée au Congrès (...) serait une première sous la V^e République. » Avec les risques, aussi, de déclencher une nouvelle et redoublée tempête sur les marchés financiers... ■

ÉDITORIAL

Une question posée dans toute l'Europe

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

Plusieurs dépêches rapportent que « Jean-Luc Mélenchon (...) candidat du Front gauche (...) plaide pour une rupture face à la crise ». Rupture : une question centrale. Alors que, selon l'Insee, un Français sur sept vit en dessous du seuil de pauvreté, alors que les récentes décisions gouvernementales condamnent la jeunesse à une précarité sans fin, alors que Sécurité sociale et services publics sont la cible des prochaines attaques : l'urgence est bien de rompre avec les plans de rigueur dictés au nom de la réduction des déficits publics et du remboursement de la dette.

Rupture ou non rupture : la question est posée dans toute l'Europe.

En Italie, le parti démocrate — principale formation « de gauche » — adresse une lettre ouverte à la centrale syndicale CGIL pour lui demander de renoncer à sa grève du 6 septembre contre le nouveau plan de rigueur du gouvernement. Incroyable ? Non, logique : partisans de l'union sacrée permettant au plan Berlusconi de passer, les dirigeants du Parti démocrate s'inquiètent de tout ce qui pourrait ressembler à un demi-pas de rupture par lequel la CGIL s'écarterait de l'accord qu'elle a signé en juin dernier, avec les autres centrales, remettant en cause conventions collectives et Code du travail.

En Espagne, le « socialiste » et Premier ministre Zapatero a obtenu, le 17 août, que les centrales syndicales UGT et Commissions ouvrières prolongent le pacte social de déréglementation signé quelques mois plus tôt. Fort de ce succès, il soumet au Parlement, à la demande de la Banque centrale européenne (BCE), une révision constitutionnelle interdisant tout déficit budgétaire. Coup de théâtre : dans un communiqué commun, les deux syndicats demandent au gouvernement de retirer sa proposition, et aux parlementaires de voter contre.

Retour en France. Lors de l'université d'été de son parti, Mélenchon — après s'être prononcé pour la rupture — a adressé « une offre publique de débat » au Parti socialiste et au NPA, en appelant au « rassemblement de la gauche » au nom de « l'intérêt général ». Mais que fera le PS conduisant le « rassemblement de la gauche » s'il gagne les élections ? Il cherchera — c'est annoncé — à imposer le retour à 3 % des déficits publics (ce que Mélenchon critique par ailleurs). Or, le retour aux 3 %, c'est 100 millions d'euros de coupes dans les dépenses publiques. Cela porte un nom : la rigueur. Où serait la rupture (1) ?

Accompagner, voire organiser les plans de destruction ou s'y opposer : c'est en ces termes concrets que se pose la question de la rupture. Du moins s'il s'agit d'une politique et non d'un simple mot.

Le POI est disposé à appuyer tout pas en avant sur la voie de la rupture. Mais pour rompre, il faut commencer par dire clairement que cette dette n'est pas celle du peuple et doit être annulée ; et qu'aucun consensus au nom de la réduction des déficits publics ne saurait être accepté. Rompre, c'est combattre tout plan de rigueur, c'est rompre avec la dictature de la BCE, de l'Union européenne et du FMI. C'est sur cette base que se construit, comme une aide à la résistance des travailleurs et des peuples, le meeting internationaliste du 1^{er} octobre.

(1) Mélenchon lui-même, dans son interview au *Monde* (24 août), fait des propositions pour rembourser la dette. Mais pourquoi faudrait-il rembourser une dette provoquée exclusivement par les capitalistes pour faire fructifier leurs investissements ? Pourquoi rembourser une dette qui a déjà été intégralement remboursée ?

CETTE SEMAINE

Il y a un siècle en 1911 : le combat pour le droit à la retraite (page II)
10 numéros, 10 pays en un siècle : l'Algérie (page III)
Dossiers/Arguments : les institutions de l'Union européenne (page IV)

LA CHRONIQUE

A.A.A.

L'agence Standard & Poor's a osé. Elle a osé remettre en cause la notation triple A des Etats-Unis. Elle a justifié cela par la situation des finances publiques et les déséquilibres budgétaires. Une semaine plus tard, la justice américaine a rendu public qu'elle menait une enquête sur cette agence de notation qui aurait une certaine responsabilité dans le scandale des subprimes. Une procédure judiciaire est ouverte. Huit jours plus tard, sans autre commentaire, le directeur de l'agence Standard & Poor's est licencié par le groupe de presse qui possède, entre autres, l'agence de notation. On voit ce qu'il en coûte d'oser s'en prendre au capital américain et à son administration.

Rappelons que les agences de notation, en tout cas les plus importantes, celles qui comptent, sont des sociétés américaines qui relèvent du droit américain. Et plus précisément, elles relèvent de la législation sur la presse américaine. Elles se trouvent donc ainsi protégées de toute une série de tracasseries par ce simple fait.

Elles n'ont par exemple pas à justifier les dégradations qu'elles apportent sur les notes des différents pays.

Entreprises privées, elles n'ont qu'un seul contrôle, celui de la SEC, c'est-à-dire le gendarme de la Bourse américaine.

Elles sont protégées, certes, mais pas du capital américain. C'est un avertissement de l'administration américaine à toutes les agences de notation.

La remise en cause du triple A par l'agence Standard & Poor's n'a eu aucun impact sur les achats de bons du Trésor américain par les spéculateurs qui continuent à investir massivement dans ce secteur. Comme l'a dit le vice-président américain lors d'une tournée en Chine :

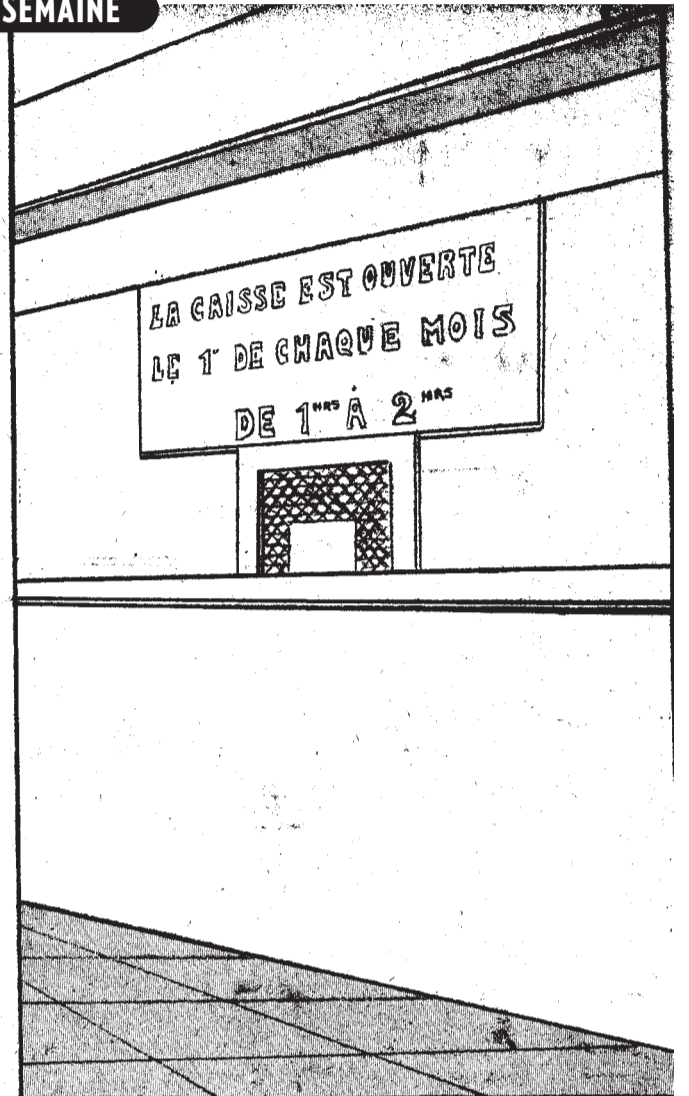
« Les Etats-Unis ne seront jamais en cessation de paiement. »

Il indiquait par là que l'impérialisme américain était prêt à faire payer à toute l'humanité le prix de sa survie.

L'IMAGE DE LA SEMAINE



Versement des cotisations



CAISSE DE RETRAITE

Paiement des pensions

« La caisse est ouverte le premier de chaque mois de une heure à deux heures. »
(Dessin paru dans L'Assiette au beurre du 11 août 1906)

LA GRILLE DE LA SEMAINE

(Par Michel Bizien)

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3				■						
4		■								
5				■		■				
6							■		■	
7		■								
8					■					
9						■				■
10				■						

Horizontalement

1. Il est sensible aux virus. 2. Grande-Bretagne. 3. Premier de la liste. Malaxés. 4. Agréments. 5. Activité physique familière. Lac italien. 6. Marjolaine. 7. Stabilité. 8. Beaucoup. Peint. 9. Subséquemment. Compulsée. 10. Renvoi. Monte le ton.

Solution de la grille du n° 163

E	D	I	C	T	E	R	O	N	S
N	E	R	V	O	S	I	T	E	■
S	U	R	■	R	■	P	A	V	A
E	X	E	M	P	L	A	I	R	E
I	C	E	B	E	R	G	■	O	R
G	E	L	■	U	■	E	N	T	A
N	N	■	A	R	A	■	O	I	T
A	T	T	I	S	E	Z	■	Q	I
N	U	I	T	■	R	■	D	U	O
T	N	P	■	L	A	R	S	E	N

Verticalement

A. Il n'a pas à se forcer pour faire le singe. B. A la lanterne ! En bordures de l'Yser. Grande ou de Janeiro. C. Dopent. D. Circonscription administrative de l'Education nationale. Lardon. E. Tel le vol d'une reine. F. Déçu. Fleuve africain. G. Suçai. André Breton l'appelait Avida Dollars. H. L'art d'inventer. I. Les travailleurs y aspirent. Refroidis. J. Dorée.

Il y a un siècle, en 1911

6. 1911 : le combat pour le droit à la retraite

En avril 1910, la bourgeoisie fait adopter une loi sur les retraites ouvrières et paysannes qui est une véritable provocation contre les travailleurs. Le 1^{er} juillet 1911, il était prévu l'application de cette loi. Cela ne sera pas, car durant plus d'un an, les travailleurs avec leur confédération syndicale, la CGT — qui a été constituée 15 ans auparavant —, combattent la mise en œuvre de la loi. La mobilisation ouvrière l'emportera. Nous publions dans cette page des extraits d'un dossier sur les retraites que nous avons publié il y a un an.

Par François Péricard

Au début du XX^e siècle, une confrontation sociale de grande ampleur intervient autour de la question des retraites. Elle a lieu à l'échelle nationale et elle est sans précédent. Le conflit est dur, classe contre classe. Avec le recul, il peut sembler étonnant que la classe ouvrière ne se soit pas mobilisée pour conquérir ou améliorer des droits. Elle va au contraire se battre pour empêcher la mise en œuvre d'une loi scélérate qui prétend frauduleusement instituer des « Retraites ouvrières et paysannes ». Il s'agit d'une véritable escroquerie, comme nous allons l'établir.

En 1910, la bourgeoisie et ses représentants craignent que les élections générales qui doivent intervenir au printemps n'enregistrent une forte poussée des socialistes, regroupés depuis 1905 dans la SFIO. Ils pensent que faire du « social » aidera à duper les ouvriers, d'autant que beaucoup de patrons se prétendent « solidaristes », proches des travailleurs ! On ressort alors des tiroirs un vieux projet de loi dont les ébauches datent de 1901 et 1906 ; on en fait à la hâte une nouvelle loi, votée le 5 avril 1910, dont l'application est prévue au 1^{er} juillet 1911.

« Retraites pour les morts »

Que dit, que contient cette loi ? Elle est fondée sur trois éléments principaux. Elle décide d'abord que les « retraites » prévues interviendront à l'âge de 65 ans. C'est à l'époque une provocation pure et simple, car pratiquement aucun travailleur n'atteint cet âge, épuisé bien avant par la dureté de l'exploitation du travail. La CGT réalise et rend publique une enquête nationale très complète que même les plus menteurs des chantres de la bourgeoisie ne parviennent pas à réfuter, tant elle est précise. Toutes régions et corporations confondues, 5 à 6 % des ouvriers atteignent en France cet âge de 65 ans. Dans des branches professionnelles entières, les sidérurgistes, les marins du commerce, les ouvriers verriers, les graveurs aux oxydes, par exemple, l'âge moyen de la mortalité se situe entre 40 et 50 ans. La CGT dénonce cette réalité avec une formule terrible, mais juste : il s'agirait de « retraites pour les morts » !

Deuxième argutie : la loi prévoit des « versements ouvriers », obligatoires et qui vont être directement ponctionnés par les patrons sur les salaires directs, nous allons y revenir. Il ne s'agit pas de cotisations, de ce qu'on appellera plus tard d'un salaire différé, car ils n'ouvrent de fait aucun droit : d'abord, parce que 94 % des ouvriers n'en bénéficieront jamais et que les rares retraités dépassant de quelques années les 65 ans ne recevront que l'aumône ridicule de 0,33 franc par jour, alors qu'une journée moyenne de travail est alors rémunérée entre 3 et 11 à 12 francs. C'est une spolia-

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL Leurs Retraites et celles qu'ils nous offrent



L'affiche de la CGT appelant à la mobilisation contre la loi de 1910.

Bedonnants et cousus d'or, bourgeois et notables festoient, alors que les prolétaires s'épuisent et meurent à monter les marches vers une retraite totalement illusoire.

(Dessin de Grandjean)

tion, un vol pur et simple, un impôt de plus, cet « impôt qui saigne le malheureux », comme le dit *L'Internationale*.

« Préparer la guerre »

Troisième motif, et il est majeur, de rejet pour les travailleurs et la CGT : ces « prélèvements ouvriers » seraient redistribués aux patrons par l'État et gérés par eux comme ils l'entendent dans leurs organismes bancaires et financiers. C'est la capitalisation, « tout le système du capitalisme actuel que nous combattons », déclare avec force la CGT qui la caractérise : « une vaste entreprise financière destinée à servir les intérêts capitalistes », et, ajoute-t-elle, « à préparer la guerre ».

La grande mode pour les bourgeois est alors « la rente », une succession d'emprunts d'État qui vont s'effondrer en 1914.

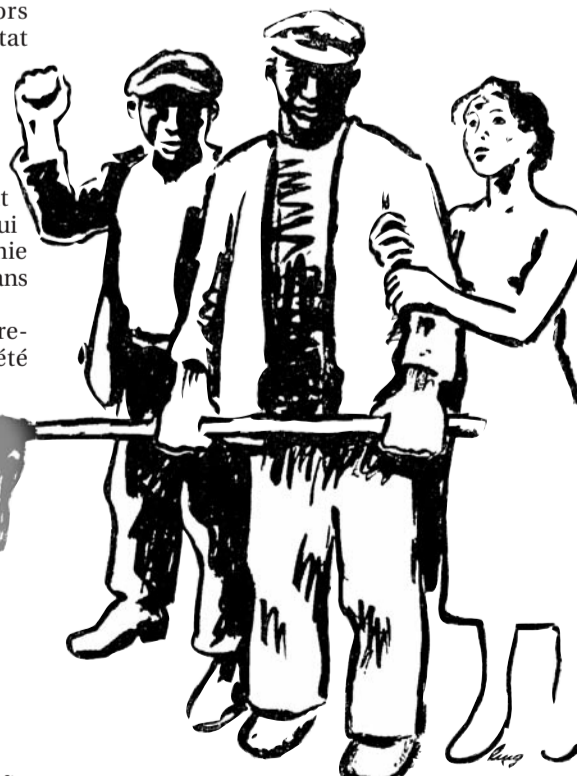
Cela ne rappelle-t-il pas quelque chose aujourd'hui ?

Les ouvriers savent aussi que leur argent peut à tout moment s'envoler en fumée, comme celui des milliers de petits porteurs de la Compagnie du canal de Panama qui vient de faire faillite dans un scandale retentissant. Dans les rangs du prolétariat, dès que les premiers régimes de protection vieillesse ont été obtenus, leur gestion ouvrière a immédiatement réparti aux vieux travailleurs le fruit de leurs ressources. Deux conceptions diamétralement opposées. En 1910, les bourgeois s'arc-boutent furieusement pour défendre surtout la capitalisation. Lorsqu'ils se rendent compte de la puissance exceptionnelle de la mobilisation qui s'amplifie

contre leur loi, rappelée ci-contre, ils se disent prêts à reculer sur certains de ses aspects, proposent même d'abaisser l'âge légal à 60 ans, ce qui est alors important. « Mais il y a une chose qui n'est absolument pas négociable, dit le gouvernement de droite, c'est la capitalisation ! » Absolument pas négociable...

Cela ne rappelle-t-il pas quelque chose aujourd'hui ? Il faut bien le dire, mais pas dans le sens qu'entendent alors les patrons et leurs représentants, il n'y eut dans la réalité aucune négociation, de quelque point que ce soit, sur la loi de 1910.

La classe ouvrière et la CGT en empêchèrent toute application et la mirent à bas.



ECLAIRAGE

La mobilisation l'a emporté !

En 1910, la CGT a 15 ans. Ses engagements et son action n'ont qu'un but : l'intérêt de la classe ouvrière. Elle regroupe tous les premiers syndicats confédérés et déjà un million d'ouvriers. Beaucoup plus lui font confiance.

En novembre 1909, son comité confédéral décide une grande campagne contre la loi. Elle commencera par une série de meetings dans toute la France les 12 et 13 février 1910. Ils sont convoqués par une grande affiche « L'escroquerie des retraites » (notre photo). Il est important de souligner que la grande majorité des syndicats confédérés s'engagent sans réserve dans cette action de classe et que le succès est considérable partout.

Au congrès de Toulouse d'octobre 1910, la décision est confirmée de s'opposer irrévocablement aux « versements ouvriers » et à leur capitalisation et d'appeler « à détruire les livrets et cartes d'affiliation ». Pendant l'été 1911 (il était prévu que la loi devrait s'appliquer au 1^{er} juillet), à la porte de beaucoup d'usines, tous les documents « légaux » de ces fausses retraites sont brûlés par les ouvriers rassemblés avec leurs syndicats.

Il n'y aura en fait jamais d'application de la loi de 1910 en France. C'est un fiasco complet pour la bourgeoisie ; la mobilisation ouvrière et syndicale l'a emporté.

Repères

● **1901-1906** : Premières ébauches d'une loi bourgeoise sur la question des retraites.

● **1905** : Constitution de la Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO).

● **5 avril 1910** : Vote de la loi sur les « retraites ouvrières et paysannes » (ROP).

● **24 avril - 8 mai 1910** : Elections législatives. 70 députés SFIO sont élus.

● **12 et 13 février 1910** : Grands meetings ouvriers dans toute la France, à l'appel de la CGT.

● **3 - 10 octobre 1910** : Congrès de Toulouse de la CGT. Adoption d'une résolution appelant à la mobilisation générale par 1 049 mandats, contre 251 et 19 abstentions.

● **1^{er} juillet 1911** : Date prévue de la mise en application de la loi.

● **3 - 7 juillet 1911** : Meetings ouvriers dans toute la France aux portes des usines. Les cartes, les timbres et les livrets des « prélèvements ouvriers » sont brûlés.

10 numéros,
10 pays
en un siècle

L'Algérie a une histoire particulière. Colonie de peuplement pendant 130 ans, elle a obtenu son indépendance après une guerre de libération nationale qui coûta la vie à 1 500 000 Algériens. C'était il y a 50 ans. Toute famille algérienne a un parent mort dans ce combat. C'est une question clef pour comprendre l'Algérie actuelle.

L'Algérie

Lucien Gauthier

Au XIX^e siècle, l'Algérie était une province de l'Empire ottoman. C'est en 1830 que la France fait la conquête coloniale de l'Algérie sous l'impulsion du roi Charles X. En 1848 puis en 1870, la

II^e et la III^e République décident de faire de l'Algérie un prolongement de la métropole. A la différence de ce qui se passera en Tunisie et au Maroc, où le colonialisme français va maintenir les structures traditionnelles en les utilisant à son profit, en Algérie, au contraire, une politique de destruction de toutes les structures traditionnelles va être mise en place. Les Algériens qui, à l'époque, sont appelés les « indigènes », sont soumis en 1881 au « code de l'indigénat ». La quasi-totalité des terres agraires est confisquée pour être remise aux colons et des centaines de milliers d'Algériens sont plongés dans la misère, une partie d'entre eux vont devoir travailler pour les colons sur des terres qui étaient les leurs jusqu'à présent et les autres vont rejoindre les villes pour être traités comme de véritables esclaves.

Mais les gouvernements français successifs se heurtent à une difficulté. Très peu de Français de métropole acceptent de quitter le territoire national pour devenir colon en Algérie. Après le décret Crémieux, en 1870, qui naturalise français d'office tous les juifs d'Algérie, les séparant ainsi de la population arabe avec laquelle ils vivaient depuis un siècle, en 1889, la III^e République impose à tous les descendants d'immigrants européens (espagnols, italiens, maltais) installés en Algérie, la nationalité française.

La III^e République, laïque, va imposer dans le même temps à tous les « indigènes », que désormais on désigne comme « musulmans », le « statut coranique ». Les « indigènes » ne sont plus dès lors, pour toute une série de questions, soumis à la loi française, mais à celle des « cadis » (juges musulmans).

La situation en Algérie à cette époque s'apparente à l'apartheid qui exista plus tard en Afrique du Sud.

En mars 1926, **Messali Hadj** (photo AFP) fonde l'Etoile nord-africaine, organisation qui se prononce pour l'indépendance du Maghreb. Cette organisation sera dissoute par le gouvernement français en 1929.

Signataire du rassemblement du Front populaire, l'Etoile nord-africaine a l'espoir que l'arrivée de celui-ci au pouvoir en 1936 permettra l'indépendance de l'Algérie.

Mais le plan Violette (du nom d'un haut fonctionnaire français) proposé par le Front populaire pour l'Algérie n'aboutit qu'à donner la nationalité française à 20 000 Algériens ayant servi dans l'armée ou avocat, notaire, etc. Le refus de ce plan de « saucissonnage du peuple algérien » en 1937 par l'Etoile nord-africaine entraîne sa dissolution par le Front populaire et la répression de ses militants.

Pendant des décennies, cette organisation va être le creuset du mouvement national algérien. Alors que des dizaines et des dizaines de milliers d'Algériens ont combattu le nazisme sous le drapeau français, ils ne voient à leur retour aucune modification dans la situation



de leur pays dans l'immédiat après-guerre. Le 8 mai 1945, le jour même où est signée la reddition de l'Allemagne nazie, à Guelma et à Sétif, des dizaines de milliers d'Algériens manifestent avec des drapeaux algériens ; des milliers d'entre eux seront abattus par l'armée coloniale sur ordre du gouvernement français dirigé par de Gaulle, dans lequel siègent des ministres PCF et PS.

A la fin des années 1940 et des années 1950 se développent des luttes intestines au sein du mouvement national algérien qui scissionnera. Et ainsi naîtra le Front national de libération (FLN). Le 1^{er} novembre 1954, c'est le déclenchement de l'insurrection algérienne. La guerre d'Algérie commence. Des centaines de milliers de jeunes Français sont envoyés combattre en Algérie. C'est la guerre, avec son cortège de massacres, de tortures et de morts. 1 500 000 Algériens périront entre 1954 et 1962 (date de l'indépendance).

La victoire du peuple algérien, qui obtient la fin de la colonisation, va se heurter à l'instauration par le FLN, d'un régime de parti unique. Malgré cela, cette victoire s'exprime dans l'expropriation des terres des colons et dans la nationalisation des propriétés des colons. En 1968, 79 entreprises industrielles françaises sont nationalisées. Dans les années

1960 et 1970, l'Algérie va connaître un développement, la création d'un système public d'enseignement, d'un système hospitalier, etc. L'analphabétisme va être extirpé du pays. Le pétrole est nationalisé en 1971. Si le pays connaît un développement économique et social non négligeable, le poids du régime du parti unique pèse sur l'ensemble de la société, et ce d'autant plus que, si la nation algérienne s'est constituée dans la guerre de libération nationale contre le colonialisme français, il n'en demeure pas moins que le peuple algérien a deux composantes : l'une berbérophone et l'autre arabophone. Mais le régime du parti

unique qui interdit toute liberté démocratique ne peut en aucun cas reconnaître cette réalité.

Le 20 avril 1980, une grande manifestation en Kabylie, zone géographique berbérophone est réprimée. Une mobilisation importante va se développer.

La victoire du peuple algérien, qui obtient la fin de la colonisation, va se heurter à l'instauration par le FLN, d'un régime de parti unique

En 1988, ce sont des émeutes de jeunes qui vont servir de déclencheur à des soulèvements populaires qui vont être également réprimés. Le régime du parti unique en crise se voit contraint d'ouvrir la porte au multipartisme en 1989. Lors des élections municipales le Front islamiste du salut (FIS), parti islamiste nouvellement constitué, les remporte, avec 54 % des voix, contre 28 % au FLN, parti pourtant au pouvoir. En votant pour le FIS, de nombreux Algériens ont voté contre le pouvoir, contre le parti FLN.

Prenant prétexte d'incidents lors de manifestations, le pouvoir algérien fait arrêter les deux principaux dirigeants du FIS. Malgré cela, lors du premier tour des élections législatives en 1992, le FIS arrive en tête. L'état-major de l'armée décide d'annuler le deuxième tour et de proclamer l'état d'urgence. Des milliers de militants du FIS, mais également des citoyens sont arrêtés et emprisonnés. D'autres passent à la clandestinité. Commence alors un conflit armé mélangeant armée, police, services secrets, groupes islamistes et bandes mafieuses qui, durant ce qu'on appelle la « décennie noire », va voir périr 200 000 Algériens.

C'est dans cette même période que les gouvernements algériens mettent en œuvre les plans d'ajustement structurel, en privatisant et en dénationalisant. A la fin des années 1990, comme produit de cette politique de destruction des acquis sociaux, de nombreuses mobilisations ouvrières et grèves générales à l'appel de la centrale syndicale UGTA se produiront. C'est dans cette situation qu'arrive

Chronologie

- 1830 : Conquête de l'Algérie.
- 1880 : Code de l'indigénat.
- 1926 : Fondation de l'Etoile nord-africaine.
- 8 mai 1945 : Massacres de Sétif et Guelma.
- 1^{er} novembre 1954 : Début de l'insurrection.
- 1962 : Indépendance de l'Algérie.
- 1968 : Nationalisation d'entreprises françaises.
- 1971 : Nationalisation du pétrole.
- 20 avril 1980 : Le printemps berbère.
- 1988 : Soulèvement de la jeunesse et de la population.
- 1989 : Ouverture au multipartisme.
- 1991 : Interruption du processus électoral, qui voit le FIS arriver en tête du premier tour des législatives. L'état d'urgence est déclaré.
- 1991-2001 : La décennie noire, 200 000 Algériens sont tués.

au pouvoir, en l'an 2000, le président Bouteflika qui poursuivra dans un premier temps la politique de ses prédécesseurs, avant de lancer un appel à réconciliation nationale qui aboutira à la fin de cette guerre qui ne disait pas son nom. La situation en Algérie se stabilisera alors, permettant aux travailleurs qui, jusqu'à présent, étaient soumis au terrorisme, de mettre en avant leurs revendications.

A la fin des années 2000, le gouvernement, à travers une loi de finances complémentaire, va prendre une série de mesures, rétablissant le contrôle de l'Etat algérien et la fin des privatisations, la relance des entreprises publiques. Depuis la fin 2010 et le début 2011, une vague de mobilisations avec l'UGTA, dans tous les secteurs, aboutit à de grandes victoires revendicatives. ■

Le Parti des travailleurs (PT)

En 1991, le Parti des travailleurs est fondé. Dès l'interruption du processus électoral par l'armée, il prendra position contre l'arrestation et la répression des militants du FIS et engagera une campagne centrale pour la paix en Algérie.

Il participera ainsi au colloque de San Egidio, en Italie, avec des représentants du FFS, du FIS, une partie du FLN, pour l'arrêt des massacres et la paix. Ce combat pour la défense du caractère un et indivisible de la République algérienne l'amènera, au début des années 2000, lorsque des incidents sont provoqués en Kabylie visant à opposer arabophones et berbérophones, à lancer une campagne pour l'unité de la nation et la reconnaissance de la langue berbère comme langue nationale et officielle.

Dès le début, le Parti des travailleurs a combattu la politique de privatisation imposée par le FMI. En 2005, il s'est prononcé contre la signature d'un accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne. Sa secrétaire nationale, Louisa Hanoune, s'est présentée aux élections présidentielles. Le PT a un groupe parlementaire à l'Assemblée nationale. Mais, depuis sa fondation, le PT dénonce cette Assemblée et les institutions héritées du régime du parti unique et se prononce pour la tenue d'une Assemblée constituante souveraine.

Dossiers/Arguments

Les institutions de l'Union européenne

Andreu Camps

La crise de dislocation que traversent aujourd'hui l'Union européenne et l'ensemble de ses institutions pose au mouvement ouvrier et à toutes les organisations qui se réclament des intérêts des travailleurs, la question suivante : est-il possible de défendre les revendications les plus élémentaires dans le cadre de ces institutions qui sont, la preuve est faite, des instruments aux mains du capital financier ? Pour nous, l'exigence de rupture avec ces institutions, le démantèlement de cet appareil supranational et antidémocratique est indispensable pour ouvrir la voie à une union libre des nations et peuples souverains d'Europe émancipés de toute exploitation et de toute oppression. N'est-ce pas la seule issue réaliste ?

1 Quelle est l'origine de l'Union européenne ?

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, l'impérialisme américain, confronté à la vague révolutionnaire qui balaie toute l'Europe et qui menace les fondements mêmes des Etats bourgeois, est obligé, pour permettre à ces Etats de se « relever », d'aider à sa reconstruction. Le plan Marshall cherche à atteindre cet objectif avec l'aide de l'appareil international du Kremlin qui engage tous les partis communistes nationaux à œuvrer à cette reconstruction.

De 1950 à 1960, sont mis en place différents « organismes de coopération » qui permettent à l'impérialisme américain d'asseoir sa suprématie sur les impérialismes concurrents européens. Depuis 54 ans, les traités successifs (traité de Rome en 1957, Acte unique européen en 1986, traité de Maastricht en 1992, traité d'Amsterdam en 1997, traité de Nice en 2001, traité de Lisbonne en 2005), ont mis en place un système institutionnel qui constitue aujourd'hui l'Union européenne, dont l'objectif ultime est, en contenant la vague révolutionnaire de 1944-1946, d'essayer de briser la résistance des travailleurs et remettre en cause tous les droits conquis après la Deuxième Guerre mondiale, y compris la souveraineté des différents Etats nationaux.

Le général Marshall déclarait, le 5 juin 1947 : « Les nations du vieux continent doivent se mettre d'accord sur leurs besoins et la part que chacune d'entre elles peut prendre à la mise en œuvre efficace de toute action qui pourrait être entreprise par le gouvernement américain. »

2 La signification du traité de Maastricht

Le traité de Maastricht, qui a été soumis par référendum dans plusieurs pays en 1992, et particulièrement en France où le « non » a failli l'emporter, a permis le franchissement d'une étape supplémentaire en mettant à l'ordre du



Photo AFP

jour le dépeçage des nations européennes. C'est à partir de ce traité que la Banque centrale européenne (BCE) devient une institution indépendante, en réalité reliée étroitement à la réserve fédérale des Etats-Unis. C'est à partir de là que, sous le diktat de la BCE, les différents plans de stabilité sont imposés aux différents pays et que les « prérogatives » des institutions nationales sont fortement « transposées » aux institutions supranationales. Les processus de ces dernières années amènent aujourd'hui, à partir de l'« accord pour sauver l'euro » de début 2011, de tenter de faire modifier les Constitutions dans chaque pays, par exemple, en France, avec le projet gouvernemental de réforme constitutionnelle — pour l'instant dans l'impasse — afin de graver dans le marbre l'obligation de réduire les déficits.

3 Quelle est la place particulière de la Banque centrale et de l'euro ?

Le traité de Maastricht de 1992 met en place la Banque centrale européenne et l'euro comme prétendue monnaie unique. La BCE ne relève du contrôle d'aucune institution élue. Elle est « indépendante », c'est-à-dire au-dessus de toutes les institutions nationales et de l'Union européenne elle-même. L'article 108 du traité de Maastricht-Amsterdam stipule en effet : « Dans l'exercice du pouvoir et dans l'accomplissement des missions et des

devoirs qui leur ont été conférés par le présent traité (...), ni la Banque centrale européenne, ni une banque centrale nationale, ni un membre quelconque de leur organe de décision ne peuvent solliciter ni accepter des instructions des institutions ou organes communautaires, de gouvernements des Etats membres ou de tout autre organisme. (...) L'objectif principal du système européen de banque centrale est de maintenir la stabilité des prix (...) et agir conformément au principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre. »

Dans ce cadre, la monnaie unique, l'euro, imposée à toutes les économies nationales, malgré les différents niveaux de productivité et rapports sociaux existants, a comme objectif d'être l'instrument de l'ajustement de toutes les économies nationales au service du capital financier et des grandes banques. Comme disait, en 1997, Hans Tietmeyer, alors président de la Banque centrale européenne : « Avec l'euro, la valeur de la force de travail devient la seule variable d'ajustement. »

Dix ans après que l'euro ait été imposé, les effets destructeurs sur l'économie des pays européens — qui se sont d'abord faits sentir dans les pays dits « périphériques » mais qui touchent directement l'ensemble de la zone euro — montrent que cette institution n'est qu'un instrument du grand capital financier dominé par l'impérialisme américain. Aujourd'hui, l'éclatement de la zone euro oblige le FMI, institution directe de l'impérialisme américain, à prendre les commandes. Ce n'est pas un hasard si les différents plans dits de « sauvetage » de la Grèce, de l'Irlande ou du Portugal ont été imposés par une « troïka » : le FMI, la BCE et la Commission européenne.

4 Le Parlement européen et les autres institutions

Avec la Banque centrale européenne, l'institution clé de l'Union européenne est la Commission européenne, qui siège à Bruxelles. Celle-ci, constituée par des commissaires désignés par les gouvernements de chaque pays dans des tractations d'une totale obscurité — y compris sans discussion parlementaire nationale — a le véritable pouvoir de décision. En effet, toutes les directives que les gouvernements nationaux doivent transposer sont décidées dans ce cadre.

Le Parlement européen n'a pas d'autre fonction que d'entériner les différentes directives décidées par la Commission européenne. La fonction du Parlement européen trouve son origine dans les différents traités européens qui visent à instaurer un marché unique totalement ouvert à la concurrence.

L'article 3-234 du traité de Maastricht précise notamment : « Le Parlement européen peut, à la majorité des membres qui le compose, demander à la Commission de soumettre toute proposition appropriée (...). Si la Commission ne soumet pas de proposition, elle en communique les raisons au Parlement européen. » Donc, le Parlement européen sert de couverture prétendument démocratique aux institutions qui ont réellement le pouvoir : la BCE et la Commission européenne. Et dans ce sens, c'est le cadre du consensus entre les différents partis de « gauche » et de droite qui siègent au Parlement européen.

5 Quelle est la nature de la Confédération européenne des syndicats ?

Quelle est la nature de la Confédération européenne des syndicats ?

La Confédération européenne des syndicats (CES) se présente comme la représentation syndicale unique au niveau de toute l'Europe et cherche à être un modèle pour tous les continents. Les 12 et 13 décembre 2001, lors du sommet de l'Union européenne, qui a eu lieu à Laeken (Belgique), sommet au cours duquel est lancé le processus pour un nouveau traité européen, est mis en place le cadre institutionnel qui intègre les dits « partenaires sociaux ».

Ainsi, à partir de ce sommet, préalablement à tous les autres, la CES organise un « sommet social » avec le patronat européen. Dès lors, cette institutionnalisation transforme la CES en institution de l'Union européenne. Insistons : c'est à partir du traité de Maastricht que la CES se transforme en « acteur » de l'Union européenne. Désormais, la CES est habilitée à élaborer elle-même les directives de Bruxelles en matière prétendument sociale, c'est-à-dire de dérégulation et de flexibilité.

La résolution du dernier congrès de la CES, qui s'est tenu à Athènes, du 16 au 19 mai 2011, en revendiquant de « permettre que les déficits soient pris en compte sur une période plus réaliste et plus longue : l'objectif de 3 % du déficit devrait seulement être atteint à l'horizon 2016-2017 », s'inscrit ainsi dans l'obligation de réduire les déficits publics. ■

Chronique

INTERNATIONALE

Des centaines de milliers de travailleurs, étudiants et lycéens manifestent dans tout le Chili

Jean-Pierre Raffi

Plus de cent mille travailleurs, étudiants et lycéens ont manifesté le 24 août, à Santiago, la capitale du Chili, au premier jour d'une grève générale convoquée par la Centrale unitaire des travailleurs (CUT).

Plusieurs syndicats du secteur public, dont celui de la Codelco, société nationale d'extraction du cuivre, s'étaient joints à l'appel de la CUT, la première centrale syndicale du pays avec près de 800 000 affiliés, les syndicats étudiants se joignant également à l'appel à la grève et à manifester. C'était la sixième marche nationale convoquée par les étudiants, les professeurs et les lycéens, depuis le début du mouvement en mai dernier.

Des manifestations ont eu lieu en même temps dans toutes les grandes villes de province : « *Il ne se passe guère un jour à Santiago sans une manifestation, signe d'une fronde sociale devenue contagieuse, contre le président Pinera : près de 80 000 étudiants, lycéens et enseignants dans la rue jeudi* », note l'AFP.

Mais les propositions du gouvernement de ramener le taux des prêts aux étudiants de 5,6 % à 2 % ont été rejetées par les étudiants et les lycéens qui les qualifient d'« ambigus » et qui réclament un vrai « changement »

par la gratuité de l'enseignement : « *Une éducation nationale gratuite et de qualité.* »

« *Cinq ans à étudier, 15 ans à payer !* », pouvait-on lire sur des banderoles dans les manifestations, illustrant la situation de centaines de milliers de jeunes Chiliens contraints à s'endetter lourdement pour étudier.

Un système éducatif à deux vitesses, où la qualité de l'enseignement est intimement liée au prix à payer pour y accéder, héritage du régime Pinochet qu'aucun des gouvernements de gauche ou de droite qui se sont succédés depuis la chute du dictateur n'a remis en cause.

A ces exigences, la CUT et les syndicats ouvriers ont ajouté, dans cette grève générale de 48 heures, celles d'une baisse des impôts, d'une réforme des retraites et du Code du travail.

L'événement



Manifestation de l'UGTT, le 15 août 2011.

Tunisie : l'état des lieux

Ali Hached

Si, historiquement, janvier est le mois de toutes les révoltes, août est celui de toutes les capitulations. C'est ainsi que les Tunisiens voient le recul des dernières semaines. Janvier était le mois de la seule grève générale de l'histoire du pays, en 1978, le mois de la révolte du pain, en 1984, le mois de la révolte du bassin minier, en 2008 et le mois de la victoire des masses face à Ben Ali en 2011. Historiquement, le gouvernement profitait du mois d'août pour augmenter les prix, privatiser, fermer des entreprises et faire passer des lois qui confortaient sa mainmise sur la société et la domination de ceux qui sont déjà dominants. Août 2011 était, jusque là, la plus grande opportunité pour ce qui reste du régime de Ben Ali et de ses bandes pour réorganiser leurs troupes et achever leur processus contre-révolutionnaire.

La période estivale, le ramadan, les vacances scolaires, l'échec totale de la saison touristique, la guerre en Libye, les réfugiés libyens qui ont atteint le nombre de un million, le report des élections et bien d'autres facteurs ont contribué à ce que le gouvernement provisoire prenne en otage les masses dans une vaine tentative d'imposer l'alliance sacrée derrière lui.

L'occasion d'une tentative de réhabiliter certains dignitaires de l'époque Ben Ali

Et surtout, c'était l'occasion d'une tentative de réhabiliter certains dignitaires de l'époque Ben Ali. Police, justice et médias, dans une orchestration synchronisée, ont infligé au peuple tunisien une version des faits de la révolution très différente de ce que le peuple a vécu depuis décembre 2010. Outre les permissions contestées qui ont été accordées à certains « symboles » du clan Ben Ali pour quitter le territoire et fuir la justice, d'autres, détenus, assignés à résidence ou poursuivis se sont retrouvés blanchis comme neige après un bref passage devant la justice.

Lundi 29 août, certains journaux ont même évoqué la possible libération de Ali Seryati, ex-directeur de la Sûreté présidentielle, soupçonné d'avoir organisé toutes les formes de répression de décembre 2010 et janvier 2011.

La semaine dernière, c'était le tour d'un quotidien très populaire de dessiner un portrait sympathique et séduisant d'un « sniper » professionnel (tireur d'élite), en vantant ses qualités, son patriotisme et son dévouement dans la défense de la nation ! Cela n'était point surprenant !

Face à l'insistance des masses pour connaître la réalité de ce qui s'est passé le jour du 14 janvier, le gouvernement provisoire a présenté une version des faits fantastique et romanesque du jour le plus long de l'histoire de la Tunisie.

Selon cette version, la révolution tunisienne serait réduite à un coup d'Etat de quelques « officiers libres »

Selon cette version, la révolution tunisienne serait réduite à un coup d'Etat de quelques « officiers libres » qui ont obligé Ben Ali à se faire la malle. Raté ! Une histoire de plus dans les soirées ramadanesques de la révolution tunisienne. Loin d'être consistante, et même jugée ridicule, elle n'a fait qu'augmenter la contestation et la certitude que seul le peuple pourra écrire son histoire. Le mois d'août était censé conforter le gouvernement provisoire dans sa mission de replâtrage. Il était censé conduire les forces révolutionnaires dans la seule issue des élections (d'ores et déjà contestées) à la Constituante. Mais la manifestation du 15 août appelée par l'UGTT, a largement contribué à inverser la donne. Initialement organisée contre la hausse des prix, des jeunes, des chômeurs, des avocats, des juges, des syndicalistes et des travailleurs ont choisi de lui donner un sens plus profond.

Bien que cela soit boudé par les médias, les travailleurs, les chômeurs et les pauvres continuent de se révolter

Regroupée devant le ministère de la Justice, place d'el-Kasbah, et empruntant un itinéraire différent qui passe par le siège de la centrale syndicale, la manifestation a été sévèrement réprimée. Plusieurs blessés et un mort par balle, déguisé officiellement en suicide, ont été enregistrés.

Un nouveau vent révolutionnaire souffle sur la Tunisie. Des manifestations nocturnes éclatent un peu partout. Le discours de Caïd Essebsi (*Premier ministre* — NDLR) du 18 août n'a pas réussi à calmer les esprits. Bien au contraire. Pendant que celui-ci s'adressait à la nation, un père de famille s'immolait devant le bureau du secrétaire général de la préfecture de Tataouine.

Bien que cela soit médiatiquement boudé, les travailleurs, les chômeurs et les pauvres continuent de se révolter. Ils sont les mieux placés pour savoir que rien n'a changé. Des grèves et des sit-in organisés et improvisés éclatent un peu partout. A Béja (Nord), les citoyens ont pris d'assaut le siège de la sous-préfecture.

A Matmata (Sud), le sit-in des travailleurs des chantiers a fini par incendier la sous-préfecture après que les responsables ont refusé de prendre leurs postes et de répondre aux contestataires.

A Sfax, c'est le commissariat central de police qui a été réduit en cendres, après qu'un policier en service a violenté une vieille dame.

Le peuple ne se laisse plus faire par la police qui l'a réprimé pendant des décennies.

A Kabbariya, une des banlieues les plus pauvres de la capitale, le sous-préfet a été sauvé de justesse par l'armée des mains des pauvres qui occupaient

le siège depuis quelques jours : preuve à l'appui, ils ont découvert qu'il détournait les aides qui leur sont destinées.

Contrairement aux estimations du gouvernement, la révolution n'a pas été enterrée.

Le mois d'août a été l'exercice le plus difficile du processus révolutionnaire en Tunisie.

Contrairement aux estimations du gouvernement, la révolution n'a pas été enterrée.

Un retour vers les questions les plus centrales des contestations a été observé.

Septembre ne fait pas trembler uniquement le gouvernement provisoire mais également la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, les 105 partis politiques et l'idée même d'une Constituante dans ces conditions.

Dans l'impasse, le gouvernement de Caïd Essebsi recevra dans les jours qui viennent madame Hillary Clinton !

Communiqué du Syndicat des magistrats tunisiens

« Il est un fait certain que le gouvernement Caïd Essebsi essaie de manœuvrer pour mettre un terme au flux révolutionnaire qui exprime une revendication claire : en finir avec le régime du RCD.

Manœuvres qui, sous couvert de gestion des affaires courantes et de préparation des élections à l'Assemblée constituante, tentent d'inscrire dans le corps des lois et des décrets des engagements internationaux, comme des dispositions réglementaires qui ne sont pas de son ressort.

C'est ainsi que fut signé le 20 août par le président de la République par intérim le décret définissant le métier d'avocat.

Le Syndicat des magistrats tunisiens (SMT), soucieux de protéger et de préserver la souveraineté du peuple, et en l'absence de contrôle législatif du gouvernement provisoire, considère que la publication du décret concernant le métier d'avocat est un précédent que le gouvernement provisoire peut reproduire avant l'élection de l'autorité législative légitime.

Et, partant de ce précédent et pour prévenir toute autre publication de textes à caractère douteux, il prend l'initiative de constituer l'Observatoire national de poursuite, de surveillance et d'évaluation des textes législatifs adoptés au cours de l'étape transitoire.

Le SMT prend tous les contacts avec toutes les composantes de la société civile afin qu'elles participent à la mise en place et au fonctionnement de cet Observatoire national de poursuite, de surveillance et d'évaluation des textes législatifs. »

ÉGYPTE

Un mois d'août marqué par de nombreuses grèves, dans le public comme dans le privé

Correspondant

Si la vague de grèves déclenchées en février 2011 a contribué de façon décisive à la chute de Hosni Moubarak, un constat s'impose : le mouvement des travailleurs n'a pas connu de trêve depuis.

Pour l'endiguer, les militaires au pouvoir ont publié, en mars dernier, un décret antigreve et ne cessent de rappeler que les grèves mettent en danger l'économie du pays. La police militaire intervient contre les grévistes et les sit-in. Des ouvriers ont été condamnés, pour avoir fait grève, à un an avec sursis par des tribunaux militaires. Mais le mouvement continue. C'est une question de survie.

Dans les transports publics par exemple, certains travailleurs reçoivent, après quinze ans d'ancienneté, des salaires mensuels de base de moins de 500 livres (58 euros). C'est en dessous du seuil de pauvreté en Egypte. Et dans de nombreux cas, il est inférieur à 200 livres (23 euros).

Le salaire de base est celui qui sert au calcul des augmentations, des pensions et des assurances sociales. Les primes promises ne sont pas versées. Dans de nombreux cas, les travailleurs sont obligés de faire grève pour en obtenir le versement.

Une des revendications principales des travailleurs égyptiens est le salaire minimum à 1 200 livres (139 euros). Au mois de juin, le gouvernement a fini par concéder qu'il serait de 700 livres (81 euros) pour ses agents. Ce mois d'août 2011 a été marqué par une multitude de grèves, dans le secteur public comme dans le privé.

• **L'entreprise textile Kabo** (el-Nasr d'Egypte, vêtements, textiles & cie), à Alexandrie, exporte 28 % de sa pro-

duction en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne. Les salariés y sont en grève depuis le 17 août pour de meilleures conditions salariales et de travail. C'est une des premières entreprises publiques à avoir été privatisée. Elle a été restructurée, ses effectifs ont été réduits, puis elle a été introduite en Bourse en 1997.

• **Des centaines de travailleurs des carrières Saff, Atfeef et Ayyat** ont manifesté, le 24 août, sur la route des pyramides (Haram street) et devant



Photo Informations ouvrières

le siège du gouvernement, bloquant une des artères les plus fréquentées de Guizeh. Sur leurs banderoles, on pouvait lire : « *Gouvernement, où es-tu ?* » et « *Nous demandons nos droits !* » Ils réclament le paiement des arriérés de primes et l'embauche d'ouvriers sur contrats permanents.

• **Dans la fabrique de céramique Alameya, à Suez**, 150 ouvriers sont en grève illimitée depuis le 23 août.

• **A l'usine de coke de charbon et produits chimiques, à Tebine**, les ouvriers refusent que la production soit arrêtée.

Dans le secteur public, les salariés ne sont pas en reste. Pour porter le revenu de ses agents au niveau du salaire minimum de 700 livres (81 euros), le gouvernement a décidé de verser des primes de 200 % du salaire de base. Mais dans de nombreux secteurs, la mesure n'a pas été appliquée.

• **Les postiers d'Ismaïlia**, sur le canal de Suez, ont commencé une grève le 25 août pour le paiement de cette prime, pour la fin du salaire maximum qui atteint des sommes colossales pour

ses bénéficiaires corrompus, pour des avantages sociaux et des contrats permanents. Le 29 août, ils en étaient à leur cinquième jour de grève consécutive.

• **Les ouvriers du nettoyage de la ville de Kafr el-Dawwar**, dans le delta du Nil, en grève, ont manifesté devant l'hôtel de ville, le 24 août.

• **Les travailleurs des palais culturels** ont manifesté une première fois, le 23 août, devant les bureaux du Premier ministre, puis le 24 août, devant le siège des palais culturels. Ils ont empêché le staff de direction d'y entrer. ■

Grève générale dans les transports publics



Sur la banderole de la manifestation : "Les employés de l'Autorité des transports collectifs demandent à être rattachés au ministère des Transports."

La direction ayant annoncé que les primes de 200 % du salaire de base ne seraient pas versées aux 36 000 salariés, le syndicat indépendant des travailleurs de l'Autorité des transports collectifs, fort de 10 000 adhérents, a appelé à une grève générale des transports publics, le dimanche 28 août, exigeant le versement des primes et la fin de la corruption au sein de l'Autorité des transports publics.

Tandis que la grève s'organisait à tous les niveaux et que les bus devaient rester aux dépôts, la direction publiait, quelques heures avant le démarrage de la grève, une note avalisée par le conseil d'administration affirmant que les primes seraient payées. Considérant cet engagement, officiel et écrit, comme allant dans le bon sens, le syndicat indépendant a décidé

de suspendre la grève, de former une délégation pour rencontrer le Premier ministre, Essam Charaf, afin qu'il fasse appliquer la décision par le ministère des Finances.

Mais s'ils n'ont pas, d'ici là, reçu les primes, les travailleurs des transports publics et leur syndicat indépendant, envisagent de se mettre en grève le jour de la rentrée universitaire. La semaine dernière, pour s'opposer à des déductions amputant leurs salaires, les agents du grand centre de bus de Dar el-Salam dans le district d'Athar el-Naby, au Caire, se sont mis en grève.

Rappelons que des milliers de travailleurs des transports publics s'étaient mis en grève, le 10 février 2011, pour exiger le départ de Moubarak et de meilleurs salaires et conditions de travail. ■

Les professeurs d'université

Le Conseil suprême des universités, présidé par le ministre de l'Enseignement supérieur, a annoncé, le 27 août, que la rentrée universitaire serait reportée du 17 septembre au 1^{er} octobre et que des élections de présidents d'université auraient lieu du 29 août au 1^{er} octobre.

Inquiets de cette décision, les enseignants du Mouvement du 9 mars pour l'indépendance des universités, du Syndicat indépendant de l'enseignement et du Mouvement de la réforme, ont tenu une réunion d'urgence, le 28 août. Ils considèrent que le Premier ministre, Essam Charaf, est revenu sur sa décision de limoger les présidents nommés par Moubarak et qu'il veut maintenant organiser des élections pour les seuls postes devenus vacants à la fin des mandats des présidents nommés par le président déchu.

En fait, les présidents des universités du Caire, de Helwan, du Fayoum et d'al-Wadi al-Gadeed ont démissionné avant la fin de leur mandat. Huit autres présidents sont arrivés au terme légal de leur « mandat ».

Six présidents refusent de démissionner. « *Nous ne sommes pas prêts à travailler avec ces dirigeants corrompus, et s'ils restent à leurs postes, il n'y aura pas d'année universitaire* », a déclaré Hany al-Hosseiny, membre du Mouvement du 9 mars pour l'indépendance des universités.

Le 27 août, les enseignants avaient maintenu et renouvelé leur appel à la grève générale dès le jour de la rentrée universitaire. ■

Libye : après les bombardements, la course aux dividendes

Revue de presse par J.-P. R.

Tandis que les combats se poursuivent à Tripoli et dans d'autres villes que les forces de l'Otan ont continué de bombarder, les différents membres de la « coalition », les gouvernements français, anglais, italien et américain en tête et, avec eux, les grands groupes pétroliers, se précipitent pour réclamer les dividendes de leur engagement militaire.

« **F**aut-il penser, comme beaucoup d'observateurs en Afrique, que la campagne de l'Otan en Libye a plus à voir avec le contrôle de la production du pétrole et de gaz de ce pays, qu'autre chose ? », s'interroge le site financier *Mutations Business* (24 août).

« *Libye : Le pétrole de l'après-Kadhafi, une ressource hautement disputée* », titre le journal *20 Minutes* daté du 24 août. « *Les combats font encore rage à Bab al Aziziah, le quartier général de Mouammar Kadhafi, et le dictateur libyen reste introuvable. Mais dans toutes les têtes se posent déjà la question de l'exploitation de la principale ressource du pays : le pétrole. Car la Libye avait, avant le début du conflit, une capacité de production d'1,6 million de barils par jour, selon l'AIE, et les cartes pourraient être redistribuées.* »

85 % des exportations de pétrole et de gaz libyens étaient tournées vers l'Europe

« *Redistribution du pétrole libyen en vue* », titre de son côté *Le Figaro* du même jour. « *La chute du régime Kadhafi devrait contribuer à la reprise des exportations d'or noir du pays. Total et Eni pourraient en profiter. L'arrivée des nouvelles compagnies pétrolières est également attendue* », explique ce journal qui rappelle que 85 % des exportations de pétrole et de gaz libyens étaient tournées vers l'Europe. Le principal acheteur du pétrole libyen en 2010 étant l'Italie (28 %), suivi de la France (15 %), l'Allemagne (10 %) et l'Espagne (10 %). La production de pétrole était partagée entre une dizaine de grandes compagnies pétrolières libyennes contrôlées par le gouvernement de Kadhafi et trente-cinq compagnies étrangères avec, en tête, la compagnie italienne Eni, la française Total, l'américaine ConocoPhillips et l'espagnole Repsol-YPF.

"Les contrats dans le domaine pétrolier sont absolument sacro-saints", a déclaré Ahmed Djehani

« *A la suite de déclarations un peu énigmatiques du CNT (Conseil national de transition) plusieurs observateurs ont craint que l'ensemble des contrats pétroliers signés sous le régime Kadhafi soient remis en cause à la chute du dictateur. Ce ne sera pas le cas, comme l'a confirmé mardi Ahmed Djehani, un haut représentant des opposants. "Les contrats dans le domaine pétrolier sont absolument sacro-saints", a déclaré Ahmed Djehani dans un entretien accordé à Reuters TV* », note *20 minutes*, pour qui « *les entreprises étrangères installées dans le pays ont dû pousser un "ouf" de soulagement.* »

L'Italien Eni, dont le patron a reconnu mercredi avoir été "en contact quasi quotidien avec la rébellion libyenne depuis avril", a déjà envoyé plusieurs de ses dirigeants dans l'est du pays pour étudier une reprise de l'activité. »

« *Mais, poursuit ce journal, les cartes pourraient bien être redistribuées (...). Les analystes et les spécialistes du secteur estiment que le français Total et l'italien Eni pourraient émerger comme les grands gagnants de la redistribution des cartes en Libye (...)* du fait du fort soutien dont ont fait preuve Paris et Rome à l'égard des rebelles. (...) *Mais la compagnie nationale du Qatar ou la société de négoce Vitol, pas encore présentes dans le pays, seraient également sur les rangs (la première grâce à l'appui militaire du Qatar et la seconde grâce à son appui logistique au cours du conflit). Tout comme l'autrichien OMV, l'allemand Wintershall, déjà présents, mais qui ont reconnu ne pas avoir entamé de négociation à ce jour avec les rebelles. Shell et BP qui ne produisent pas encore dans le pays, pourraient aussi mener des explorations mais n'ont pas encore fixé de calendrier.* »

Les compagnies américaines sont également à l'affût

Les compagnies américaines sont également à l'affût, au premier rang desquelles Exxon Mobil, « *installée (en Libye) depuis 2006, date à laquelle la communauté internationale a jugé Kadhafi à nouveau fréquentable* », comme le note *Le Nouvel observateur* sur son site Internet.

En plus du pétrole, les « *actifs gelés* » (chiffrés à plusieurs centaines de milliards de dollars d'avoirs libyens retenus dans les banques en Europe et en Amérique) aiguissent les appétits des groupes capitalistes internationaux, rapporte le quotidien financier britannique *Financial Times* daté du 25 août.

Après cela, on nous parlera encore de « *lutte pour la démocratie* ». ■

LES FAITS

"Le rôle crucial mais discret des forces spéciales en Libye" (Le Figaro, 26 août)

« *La présence de forces spéciales occidentales en Libye est à la fois un secret de Polichinelle et une évidence. Selon les informations recueillies par Le Figaro, des officiers français et britanniques ont longuement séjourné dans le Djebel Nefoussa – les montagnes de l'ouest –, peuplé de Berbères, qui a apparemment organisé l'offensive finale des insurgés à Tripoli. Ils s'occupaient de planification militaire, servaient d'instructeurs pour aider les rebelles à se servir des missiles Milan qui venaient de leur être livrés et participaient même aux conseils de guerre...* »

« *Si Londres et Paris n'avaient pas envoyé leurs forces spéciales pour aider les rebelles et leur apprendre le métier, les insurgés ne seraient pas à Tripoli aujourd'hui et la guerre serait loin d'être terminée, commente un officier général français. La plupart des guerres, même celles qui sont limitées à une opération aérienne, sont menées avec l'appui de forces spéciales au sol. Ce fut notamment le cas au Kosovo, où des représentants de la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure) et du COS (Commandement des opérations spéciales) ont guidé les avions de l'Otan en leur désignant les cibles à abattre. En Libye, il a fallu en plus entraîner les opposants et coordonner la campagne militaire. L'action menée par les forces spéciales étant clandestine, il est normal que les responsables politiques et militaires maintiennent un voile opaque sur le sujet.* »